RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
17 Titulaires
0 Suppléants

Pouvoirs :
2

Votants :
19 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
10 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 23 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Jean-Jacques LASHERMES, François JOLY, David SALQUE PRADIER, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

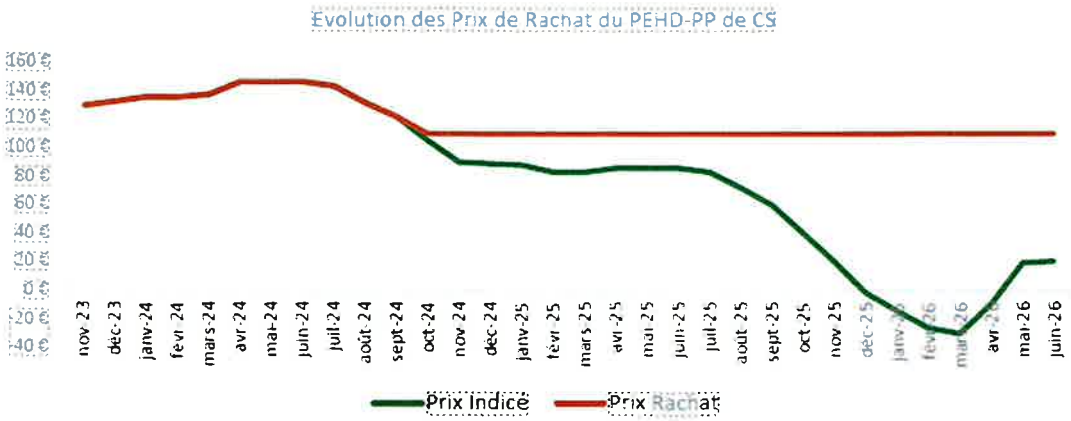
Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Luc BORIE pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Laurent DUPLOMB

Absent excusé :
Jocelyne DUPLAIN, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul BRINGER, Bernard SOUVIGNET.

REEVALUATION PRIX PLANCHER REPRISE PEHD PP – CONTRAT BIV

Dans le cadre du contrat de reprise FEDEREC, La société BIV sollicite la suspension provisoire du prix de reprise du PEHD / PP issu du tri de la collecte sélective, conformément aux éléments présentés dans leurs courriers de décembre 2025 et juin 2026.

Leurs pertes seraient importantes au vu de l'effondrement du marché pour un problème structurel (mélange PEHD et PP défavorable).



Il propose de ramener temporairement le prix plancher de reprise du PEHD PP de 110 €/tonne à 50 €/tonne.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23/07/26 a étudié les demandes de la société. Initialement la demande de baisse du prix plancher avait été fixée à 20 €/tonne. Après discussion avec les membres du Bureau et une demande d'une répartition des pertes entre les acteurs, BIV a finalement fixé à 50 €/t ce prix plancher. La CAO donne un avis favorable à cette baisse temporaire du prix plancher et préconise de fixer à une année son application (du 1/7/26 au 30/6/27).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** la baisse du prix plancher de reprise du PEHD PP dans le contrat avec BIV (FEDEREC) de 110 à 50 €HT/t pour une durée temporaire de 1 an (du 1/7/26 au 30/6/27).

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Gilles KACZMAREK